

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 22 mars 2017

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO Gaël MONNERET, Christophe MARION, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Francine JACQUET.

Absents excusés : Pascal SIMONET, Nicolas GARCIN

A été élu secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité.
- **Points à l'ordre du jour** :
La séance du conseil sera principalement consacrée à l'examen des comptes 2016 et au vote du budget 2017.
- **Délibérations** :
 - Délibération N°5 / 2017 : Vote du compte administratif. Voir document en annexe. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 169823.72 € et un déficit d'investissement de 29159.13 €
 - Délibération N° 6 / 2017 : Vote du compte de gestion. Le compte de gestion est identique en tous points au compte administratif.
 - Délibération N° 7 / 2017 : Les résultats de l'exercice 2016 sont affectés de la manière suivante :
 - R1068 en investissement : 29159.13
 - Report en fonctionnement R002 : 140664.59
 - Délibération N° 8 / 2017 : Vote des subventions. Le conseil décide de n'attribuer des subventions qu'aux associations ou organismes proches du village dans leurs différentes actions. Des subventions pourront être attribuées en fonction des événements ou des demandes extraordinaires.

Association sauvegarde du patrimoine	: 50 €
Avenir Lons Est	: 50 €
Fanfare de Conliège	: 360 €
Loisirs et culture	: 100 €
Souvenir Français	: 100 €
 - Délibération N° 9 / 2017 : Vote du budget primitif. Le maire présente les différents éléments du budget primitif 2016 en insistant sur la diminution des recettes et, en parallèle sur l'importance des charges, qu'elles soient liées au fonctionnement (hausse des frais scolaires par exemple) ou à l'investissement (poids de la dette). En réduisant autant que possible les dépenses compressibles et les investissements, il sera possible cette année encore de ne pas augmenter les impôts locaux, ce qui deviendra nécessaire en 2018 si les allocations de l'état continuent de diminuer.

Le budget s'équilibre de cette façon :

Fonctionnement dépenses : 347659.59 €

Fonctionnement recettes : 347659.59 €

Investissement dépenses : 198210.00 €

Investissement recettes : 198210.00 €

- Délibération N° 10 / 2017 : Vote des taux et des montants suivants des taxes locales:

Taxe d'habitation : $5.49 \times 748500 = 41093$ €

Taxe foncière (bâti) : $11.47 \times 448600 = 51454$ €

Taxe foncière (non bâti) : $25.82 \times 25200 = 6507$ €

Pour une somme totale de 99054 €

- **Questions diverses :**

- Point sur les travaux.

Jean-Claude Compagnon présente les travaux en cours à La Lième où l'entreprise Eiffage procède à l'amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement chemin de la Tuilerie. L'entreprise Petitjean devrait réaliser prochainement le parking accessible aux handicapés chemin de La Mouille, devant la salle du foyer.

Les travaux d'agrandissement du parking rue de Meix Dagay seront achevés durant l'été. Le mur de clôture de ce même parking, en partie renversé sur la propriété de monsieur Celar, a été relevé par les services d'ECLA. Cet ouvrage sera prochainement terminé.

Les autres travaux de voirie prévus chemin de La Mouille et chemin des Prés Renaud sont momentanément suspendus, en attente de devis et de financement.

- **Questions d'actualité.**

- Organisation des élections. Francine Jacquet est chargée d'organiser les tours de garde de l'urne. Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 2 mai, les élections des députés les 11 et 18 juin. Le bureau sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu comme de coutume à 11h30. Le vin d'honneur, préparé par les élus, sera servi sur le parvis de la mairie.

- L'attribution d'une subvention à un élève de collège afin de l'aider à participer à une sortie scolaire est refusée. Ce type d'aide n'est délivrée qu'aux élèves du primaire.

- La fête de l'aire de jeu, organisée par un groupe de bénévoles, aura lieu le dimanche 2 juillet. Toute la population est invitée à cette rencontre sous les auspices du sport, de la détente, de la bonne humeur et de la convivialité. Merci aux organisateurs.

- Le trail des reculées passera cette année encore par Pannessières le 2 avril. Un point de ravitaillement sera installé rue du haut.

- Les nouvelles cartes d'électeurs seront prochainement distribuées par les conseillers.

La séance est levée à 23h15

Prochaine séance le 27 avril à 20h30

Le maire : M.Monnet.